



Bien immobilier et crédit en commun

Par **milvia**, le **01/05/2015** à **19:27**

divorcée depuis six ans, je bénéficie de la jouissance de la maison (que je n'habite pas, elle est actuellement vide), qui est en vente et dont nous payons tous les deux les échéances de prêt. La maison ne trouvant pas acquéreur depuis six ans, je voudrais la mettre en location mais mon ex mari refuse...puis je quand même la louer sans son accord ou non? Merci pour vos réponses.

Par **domat**, le **02/05/2015** à **09:29**

bjr,
comme vous ne possédez que la moitié du bien indivis, vous ne pouvez pas louer la maison sans son accord.
d'ailleurs, à mon avis, le bail d'habitation serait nul.
si vous voulez le faire, il vous faut par l'intermédiaire d'un avocat demander l'autorisation à un tribunal.
cdt